

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE de convocation et d'affichage

14 juin 2024

DATE de publication de la délibération

26 juin 2024

Séance du vendredi 21 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 20

Votants 26

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, Adjoints ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile, FOUCHARD Fabrice, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis (arrive à 20h00 au point 3), BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à GARÇON Isabelle, BOLIVARD Régis donne pouvoir à TOCZÉ Christian ; GIOT Stéphanie donne pouvoir à DELVILLE Nathalie ; GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi ; QUENOUILLE Roger donne pouvoir à JEANNEAU Luc ; MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à BLANDIN Béatrice ; BAZIN Denis donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine avant son arrivée ; DUFÉIL Christophe.

Secrétaire de séance : DELVILLE Nathalie, à qui il est adjoint un auxiliaire.

N°210624-7 : Budget Primitif 2024 de la commune : décision modificative n° 1

Il n'a pas été prévu suffisamment de crédits dans l'Opération 44 « Acquisition de terrains » - compte 2111 de la section Investissement du Budget Primitif 2024 de la commune pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 257 dont l'acte notarié a été signé le 4 avril 2024 (délibération n° 151223-8 en date du 15 décembre 2023). En effet, l'acquisition non budgétée de terrains a déjà été passée depuis le vote du budget pour une somme de 4 281,63 €.

Afin de pouvoir passer cette dépense immobilière, il est proposé de réaliser un virement de l'opération 30 « Voirie » - compte 2315 « Construction » à l'opération 44 « Acquisition de terrain » - compte 2111 « Terrains nus », la somme de 5 000,00 € de la façon suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Opération 30- Voirie			
Cpte 2315- Construction	-5 000,00 €		
Opération 44- Acquisition de terrain			
Cpte 2111- Terrains nus	+5 000,00 €		
	0,00 €		

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative n° 1 du Budget Primitif 2024 de la commune telle que présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le Maire,
Christian TOCZÉ



La secrétaire de séance,
Nathalie DELVILLE



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 26 juin 2024

De sa publication sur le site Internet de la commune le 26 juin 2024